

États financiers

La Commission des parcs du Niagara

2015

# Table des matières

	<b>Page</b>
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
État de la situation financière	4
État des résultats d'exploitation	5
État de l'excédent accumulé	6
État des changements de la dette nette	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles	22
Tableau complémentaire de dépenses par objet	23

## LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

### RAPPORT DE LA DIRECTION le 31 mars 2015

---

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable pour les états financiers et d'autres données présentées dans ce rapport. Les états ont été préparés par la direction conformément au cadre de travail identifié dans la note 2 des états financiers vérifiés ci-inclus.

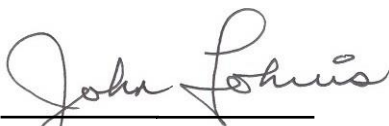
Les états financiers incluent des montants basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements. La direction a raisonnablement déterminé tels montants dans le but de s'assurer que les états sont présentés de façon précise, du point de vue matériel.

La direction entretient un système interne de comptabilité et de contrôles administratifs conçu pour fournir une assurance raisonnable sur la pertinence, la fiabilité et la flexibilité de l'information financière et sur la précision et la protection adéquates de la représentation des avoirs de la Commission.

Le conseil de la Commission des parcs du Niagara doit s'assurer que la direction soit imputable pour les rapports financiers, car en fin de compte, elle est responsable pour la révision et l'approbation des états financiers.

Le conseil, par intermédiaire du comité des finances et des vérifications, rencontre la direction périodiquement pour discuter des résultats financiers, des questions d'audit, des problèmes existant dans les rapports financiers et pour s'assurer que chaque groupe comble ses responsabilités adéquatement. Le comité révise les états financiers avant de recommander l'approbation du conseil.

Les états financiers ont été vérifiés par Grant Thornton LLP, l'auditeur externe nommé par la Commission, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada suivies par la Commission, le ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et le procureur général provincial. Grant Thornton LLP avait l'accès complet et direct à tous les dossiers de la Commission, ainsi que l'accès entier au comité des finances et d'audit, avec ou sans la présence de la direction, pour discuter de l'audit et de leurs résultats concernant l'intégrité des rapports financiers de la Commission.



---

John Lohuis  
Directeur général  
le 19 juin 2015



---

Margaret Neubauer  
Directeur en chef, services corporatifs  
le 19 juin 2015

# Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP  
Suite B  
222, rue Catharine, case postale 336  
Port Colborne, ON  
L3K 5W1

T +1 905 834 3651  
F +1 905 834 5095  
E [PortColborne@ca.gt.com](mailto:PortColborne@ca.gt.com)  
[www.GrantThornton.ca](http://www.GrantThornton.ca)

## À l'attention de la Commission des parcs du Niagara, du ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et du vérificateur général

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission des parcs du Niagara ci-inclus, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats d'exploitation, de l'excédent accumulé, des changements en dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice de dix-sept mois terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable pour la préparation de ces états financiers conformément aux principes de comptabilité décrits dans la Note 2 des états financiers pour tel contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération la contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers de la Commission des parcs du Niagara pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015 sont préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux principes de comptabilité décrits dans la note 2 des états financiers.

**L'accent des sujets**

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui décrivent ces principes de comptabilité utilisé dans la préparation de ces états financiers et les différences importantes entre cette base de la comptabilité et les normes de comptabilité canadiennes du secteur public.

Nous attirons votre attention sur la note 2 des états financiers qui décrit la correction dans la période actuelle d'une erreur dans la période antérieure.

Port Colborne, Canada  
le 19 juin 2015

Comptables agréés  
Experts-comptables agréés

# État de la position financière de la Commission des parcs du Niagara

au 31 mars 2015 (en milliers de dollars) 31 octobre 2013  
Retraités (note 2)

## Actifs financiers

Argent comptant et valeurs en comptant	322 \$	5 654 \$
Comptes débiteurs	1 436	3 579
Inventaires – vendables	<u>3 889</u>	<u>3 282</u>
	<u>5 647</u>	<u>12 515</u>

## Passifs

Dette bancaire (note 3)	9 305	-
Comptes créditeurs	6 977	7 866
Paie accumulée	2 589	2 834
Produit constaté d'avance (note 4)	1 418	1 370
Fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)	26 438	23 435
Financement à long terme (note 6)	30 072	31 971
Avantages postérieurs à l'emploi (note 7)	3 697	4 105
Obligation de stabilisation des centrales électriques (note 8)	<u>28 837</u>	<u>28 087</u>
	<u>109 333</u>	<u>99 668</u>

Dette nette (103 686) (87 153)


## Actifs non financiers

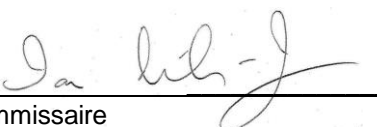
Immobilisations (note 9 et page 22)	156 675	158 486
Inventaires – divers	1 476	1 312
Charges payées d'avance	<u>873</u>	<u>183</u>
	<u>159 024</u>	<u>159 981</u>

Excédant accumulé (note 9) 55 338 \$ 72 828 \$

Engagements et éventualités (notes 11 et 12)

De la part de la Commission

  
Président

  
Commissaire

Les notes complémentaires font partie intégrantes des états financiers.

## État des résultats d'exploitation de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015  
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2015</u>	Chiffres réels <u>2015</u>	Chiffres réels 12 mois terminé le 31 octobre <u>2013</u> Retraités (note 2)
<b>Revenus</b>			
Exploitation générant du revenu	69 972 \$	<b>71 971 \$</b>	66 621 \$
Revenu foncier	9 541	<b>9 660</b>	6 678
Commission, locations et frais	12 671	<b>12 780</b>	2 867
Prime sur les fonds américains – nette	76	<b>806</b>	226
Revenu divers	<u>27</u>	<u><b>18</b></u>	<u>120</u>
	<u>92 287</u>	<u><b>95 235</b></u>	<u>76 512</u>
<b>Dépenses (page 23)</b>			
Exploitation générant du revenu			
Coûts des marchandises vendues	11 970	<b>12 398</b>	11 087
Exploitation	43 435	<b>44 310</b>	33 239
Entretien	19 711	<b>20 404</b>	14 158
Administration et services policiers	18 829	<b>18 881</b>	10 668
Marketing et promotions	<u>4 898</u>	<u><b>3 962</b></u>	<u>3 208</u>
	<u>98 843</u>	<u><b>99 955</b></u>	<u>72 360</u>
(Déficit) excédant net pour l'année avant les articles sous-mentionnés	<u>(6 556)</u>	<u><b>(4 720)</b></u>	<u>4 152</u>
<b>Autres articles</b>			
Intérêts débiteurs – nets (note 13)	2 407	<b>2 352</b>	1 660
Amortissement des immobilisations corporelles (note 14)	11 786	<b>11 577</b>	7 755
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)	(1 850)	<b>(1 963)</b>	(712)
(Gain) perte pour l'élimination d'immobilisations corporelles	-	<b>(24)</b>	460
Biens apportés	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(236)</u>
	<u>12 343</u>	<u><b>11 942</b></u>	<u>8 927</u>
Déficit net provenant de l'exploitation	(18 899)	<b>(16 662)</b>	(4 775)
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques (note 8)	(925)	<b>(750)</b>	(590)
Autres mises de fonds	<u>(600)</u>	<u><b>(78)</b></u>	<u>57</u>
<b>Déficit annuel</b>	<u><b>(20 424)</b></u> \$	<u><b>(17 490)</b></u> \$	<u><b>(5 308)</b></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

---

## État de l'excédent accumulé de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015  
(en milliers de dollars)

---

	Budget <u>2015</u>	Chiffres réels <u>2015</u>	Chiffres réels 12 mois terminé le 31 octobre <u>2013</u> Retraités (note 2)
<b>Excédent accumulé (note 10)</b>			
Début d'année			
Comme rapporté précédemment	72 828 \$	73 673 \$	78 136 \$
Réglage de la période antérieure (note 2)	<u>-</u>	<u>(845)</u>	<u>-</u>
Retraité	72 828	72 828	78 136
Déficit annuel	<u>(20 424)</u>	<u>(17 490)</u>	<u>(5 308)</u>
Fin d'année	<u>52 404 \$</u>	<u>55 338 \$</u>	<u>72 828 \$</u>

---

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## État des changements de la dette nette de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015  
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2015</u>	Chiffres réels <u>2015</u>	Chiffres réels 12 mois terminé le 31 octobre <u>2013</u> Retraités (note 2)
Déficit annuel	(20 424) \$	(17 490) \$	(5 308) \$
Amortissement des immobilisations corporelles	11 786	11 577	7 755
Achat des immobilisations corporelles (note 15)	(7 882)	(7 569)	(16 560)
Immobilisations corporelles contribuées	(2 197)	(2 197)	(849)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	-	24	57
(Gain) perte sur la vente d'immobilisations corporelles – nette	<u>-</u>	<u>(24)</u>	<u>460</u>
	(18 717)	(15 679)	(14 445)
(Acquisition) utilisation des dépenses prépayées	-	(690)	84
(Acquisition) d'autres inventaires	<u>-</u>	<u>(164)</u>	<u>(241)</u>
Augmentation de la dette nette	(18 717)	(16 533)	(14 602)
<b>Dette nette</b>			
Début d'année	<u>(87 153)</u>	<u>(87 153)</u>	<u>(72 551)</u>
Fin d'année	<u>(105 870) \$</u>	<u>(103 686) \$</u>	<u>(87 153) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# État du flux de trésorerie de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015  
(en milliers de dollars)

	<u>2015</u>	12 mois terminé le 31 octobre <u>2013</u> Retraités (note 2)
<b>Augmentation (diminution) en argent comptant et en quasi-espèces</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Déficit annuel	(17 490) \$	(5 308) \$
Sommes imputées à un revenu n'exigeant pas de fonds décaissés		
Amortissement des immobilisations corporelles	11 577	7 755
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différés	(1 963)	(712)
Gain (perte) sur l'élimination des immobilisations corporelles – nette	(24)	460
Avantages postérieurs à l'emploi	62	411
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>750</u>	<u>590</u>
	(7 088)	3 196
Changement net du bilan du fonds de roulement autre que les disponibilités portant à l'exploitation (note 16)	<u>(404)</u>	<u>384</u>
	<u>(7 492)</u>	<u>3 580</u>
<b>Activités d'immobilisations</b>		
Achat des immobilisations corporelles (note 15)	(7 569)	(16 560)
Immobilisations corporelles contribuées	(2 197)	(849)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	<u>24</u>	<u>57</u>
	<u>(9 742)</u>	<u>(17 352)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement du financement à long terme	(1 899)	(1 705)
Paiement des prestations postérieures à l'emploi	(470)	(239)
Réception des fonds pour les dépenses de capital	<u>4 966</u>	<u>11 260</u>
	<u>2 597</u>	<u>9 316</u>
<b>Diminution nette de l'argent comptant et des quasi-espèces</b>	<b>(14 637)</b>	<b>(4 456)</b>
<b>Argent comptant et quasi-espèces (note 16)</b>		
Début d'année	<u>5 654</u>	<u>10 110</u>
Fin d'année	<u>(8 983) \$</u>	<u>5 654 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

---

# Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

---

## 1. Nature des activités

La Commission des parcs du Niagara (la « Commission ») est gouvernée par la Loi sur les parcs du Niagara. Fondée en 1885, la Commission est une « entreprise d'exploitation » de la province de l'Ontario et est responsable pour l'entretien, la protection et la mise en vedette de plus de 1 300 hectares de parcs longeant près de 56 kilomètres tout le long de la rivière Niagara, du Lac Érié au Lac Ontario. La Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu des sociétés au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de l'Ontario.

La Commission est aussi classifiée en tant qu'autre organisme gouvernemental par le ministère des Finances et comme tel, les états financiers vérifiés de la Commission sont publiés dans le cadre des Comptes publics du Canada.

La Commission a changé sa fin d'exercice au 31 mars de vigueur en 2015. Par conséquent, les chiffres de période actuelle rapportent que les quantités pour les dix-sept mois ont fini le 31 mars 2015 et les chiffres comparatifs rapportent les quantités pour les douze mois finis le 31 octobre 2013.

---

## 2. Principales conventions comptables

### Principes de comptabilité

Ces états financiers ont été préparés en conformité avec les dispositions de l'information financière de la Loi financière d'administration d'Ontario, du Ministère de l'Ontario du Tourisme, de la Culture et du Sport protocole d'entente de l'Ontario et les exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi financière d'administration d'Ontario. Le ministère de l'Ontario du Tourisme, de la Culture et du Sport protocole d'entente de l'Ontario exige que les états financiers soient préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes du secteur public. La Loi sur l'administration des finances de l'Ontario prévoit que les changements peuvent être nécessaires pour l'application de ces normes à la suite de la réglementation.

Règlement 395/11 de la Loi sur l'administration des finances de l'Ontario exige que les contributions reçues ou à recevoir pour l'acquisition ou le développement d'immobilisations corporelles amortissables et les contributions des immobilisations corporelles amortissables pour une utilisation dans la fourniture de services, soient enregistrés comme apports en capital reportés et être reconnu à titre de revenus dans l'état des résultats d'exploitation à un taux égal à la charge d'amortissement sur les actifs connexes d'immobilisations corporelles amortissables. Ces contributions comprennent les transferts gouvernementaux et les contributions à l'extérieur restreintes.

L'exigence de la comptabilité en vertu du règlement 395/11 n'est pas compatible avec les exigences des normes comptables canadienne du secteur public qui exige que:

- les transferts de gouvernement soient identifiés comme revenu une fois approuvés par le cédant et les critères d'éligibilité ont été remplis à moins que le transfert contienne une condition qui crée une responsabilité, dans ce cas le transfert est identifié comme revenu au cours de la période où le passif est éteint selon la norme de comptabilité canadienne du secteur public PS3410 ;
- les contributions à l'extérieur restreintes soient identifiées comme revenu pendant la période où les ressources sont employées pour le but ou les buts spécifiques selon la norme de comptabilité canadienne du secteur public PS3100.

---

# Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

---

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### Principes de comptabilité (suite)

En conséquence, le revenu identifié dans l'état des résultats d'exploitation et de certains revenus reportés relatifs et les apports en capital reportés seraient enregistrés différemment sous des normes de comptabilité canadiennes du secteur public.

Les états financiers au 31 octobre 2013 et pour l'exercice terminé le 31 octobre, 2013 ont été préparés dans un cadre de la présentation fidèle de but spécial. Le ministère des Finances a publié le règlement 395/11, conventions et méthodes comptables, à l'automne 2011. Le 1er novembre 2013, la Commission a adopté les normes décrites ci-dessus. Ce sont les premiers états financiers établis en conformité avec les dispositions de l'information financière de la Loi financière d'administration d'Ontario, du Ministère de l'Ontario du Tourisme, de la Culture et du Sport protocole d'entente de l'Ontario et les exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi financière d'administration d'Ontario. La Commission a adopté ces changements de manière rétrospective. Il n'y a aucun changement aux surplus accumulés au 31 octobre 2013, ou l'excédent annuel pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013 en raison de cette transition. Cependant, en 2015 la direction a pris connaissance d'une erreur dans l'enregistrement des immobilisations corporelles contribué en 2013. Des contributions d'immobilisations corporelles pour un montant de 849 000 \$ reçus en 2013 ont été déclarés comme autres revenus sur l'état des résultats d'exploitation et ne sont pas reportés et amortis. La correction de cette erreur a été présentée en retraitant rétrospectivement les chiffres comparatifs comme suit:

	Augmentation (diminution)
Fonds pour les dépenses de capital différé	845 000 \$
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différé	4 000
Déficit annuel	845 000
L'excédent accumulé, début de la période	(845 000)

Ces principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

### Argent comptant et quasi-espèces

L'argent comptant et les quasi-espèces incluent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois.

### Inventaires

Les inventaires de vente et divers sont estimés au montant inférieur entre le coût moyen et la valeur de réalisation nette.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au prix coûtant. Les coûts incluent toutes les dépenses s'attribuant directement à l'acquisition, la construction, le développement et/ou l'amélioration de l'avoir requis pour installer l'avoir à l'endroit et dans la condition nécessaire pour son utilisation prévue. Les immobilisations corporelles contribuées sont capitalisées à la juste valeur de marché estimée au moment de l'acquisition.

La Commission capitalise un certain montant de l'intérêt qui fait partie des coûts de ses travaux d'immobilisation en cours et est financé par un emprunt à long terme.

---

# Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

---

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### Immobilisations corporelles (suite)

Les œuvres d'art exposées sur la propriété de la Commission ne sont pas incluses dans les immobilisations. Les œuvres d'art sont retenues pour des expositions et à titre pédagogique et historique. On estime que tels avoirs sont dignes d'être conservés, en raison sociaux plutôt que financiers envers la communauté. Aucune évaluation de la collection n'a été présentée dans les états financiers.

Les locations à bail sont classifiées en tant qu'immobilisation ou bail d'exploitation. Les locations de bail qui transfèrent presque tous les bénéfices provenant de la possession sont comptées en tant que contrat de location/acquisition. Toutes les autres locations de bail sont représentées en tant que contrats de location/acquisition et les paiements de location liés sont facturés dans les dépenses engagées.

L'amortissement peut être calculé en ligne droite pour radier le coût net de chaque actif par rapport à sa vie utile prévue pour toutes les classifications, sauf le terrain. On considère que le terrain a une vie infinie sans amortissement. On suppose que les valeurs résiduelles des actifs sont zéro avec tout gain net ou toute perte nette provenant de l'élimination des actifs reconnus dans l'état des résultats d'exploitation. L'amortissement est facturé mensuellement. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant que l'actif soit disponible pour emploi productif.

L'amortissement se base sur les classifications et vies utiles suivantes :

<u>Classification</u>	<u>Vie utile</u>
Améliorations de la propriété, des bâtiments, des routes et des structures	7 à 40 ans
Équipement et ameublement	3 à 10 ans
Véhicules	10 à 12 ans

### Produit constaté d'avance

Les revenus limités par des lois des gouvernements en chef ou par des ententes avec des tierces parties sont différés et signalés comme des revenus limités. S'il y a des dépenses qui qualifient, les revenus limités sont inclus au revenu pour des sommes équivalentes. Les revenus reçus avant les dépenses subies ultérieurement sont différés jusqu'à ce qu'ils soient générés et appariés au montant dépensé.

### Fonds pour les dépenses de capital différé

Les versements de transferts à titre de capital investi sont inscrits en tant que passifs, référés comme des fonds pour les dépenses de capital différés et sont reconnus en tant que revenu au même tarif que l'amortissement des immobilisations corporelles, conformément au Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière, tel que divulgué ci-dessus.

### Avantages postérieurs à l'emploi

La valeur actuelle du coût d'offrir aux employés des avantages sociaux futurs fait partie des dépenses, car les employés gagnent ces avantages.

---

# Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

---

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### Constatation des produits

Le revenu généré par les magasins de souvenirs, les restaurants et les attractions est reconnu lorsque la marchandise a été transférée au client ou après avoir complété un service. Le revenu généré par le revenu foncier, les commissions, les locations, les frais et d'autres sources est reconnu pendant la durée du contrat ou après avoir reçu le montant dû.

### Conversion des devises

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et passifs en devise étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur au moment d'effectuer l'état de la situation financière. Les gains et les pertes au moment de la conversion sont reflétés dans l'excédant/déficit annuel.

### L'utilisation des estimations et des mesures d'incertitude

La préparation des états financiers conformément aux normes de comptabilité canadiennes du secteur public impose que la direction prépare des estimations et des suppositions ayant un effet sur le rapport des actifs et passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à compter de la date des états financiers et des sommes de revenus et de dépenses déclarées lors de la période d'établissement du rapport. Il se peut que les résultats réels ne soient pas identiques à ces estimations. Deux endroits où les estimations sont utilisées se trouvent dans les avantages postérieurs à l'emploi et l'obligation de stabilisation des centrales électriques.

---

## 3. Facilités de crédit

Les facilités de crédit ayant une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 \$ offrent deux types d'emprunts. Il y a l'option du taux variable qui varie avec le taux préférentiel de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et il y a l'emprunt d'exploitation à taux fixe disponible avec une condition de prêt qui n'excède pas 364 jours à des taux établis par rapport aux taux d'acceptation bancaire. Ces facilités de crédit sont non garanties et échouent le 31 mars 2016. À compter du 31 mars 2015, 8 654 257 \$ a été retiré des facilités de crédit (2013 – nul \$). Prenant en considération les chèques et les dépôts dus, le montant rapporté sur la l'état de la position financière à compter du 31 mars 2015 s'élève à 9 305 011 \$ (2013 – nul \$).

---

## 4. Revenu différé

	12 mois terminé le 31 octobre	
	<u>2015</u>	<u>2013</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Centrales électriques fermées (note 8)	116 \$	215 \$
Produit de la vente lié à la transaction foncière à Fort Erie	322	492
Divers	<u>980</u>	<u>663</u>
	<u>1 418 \$</u>	<u>1 370 \$</u>

# Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

## 4. Revenu différé (suite)

### Obligation de transaction foncière à Fort Erie

Pendant l'exercice en 2009, la Commission et « Peace Bridge Authority » (« PBA ») ont signé une entente pour transférer des parcelles de terrain. Le PBA a acquis une parcelle de 5 952 acres qui se trouve à Fort Erie et qui appartenait à la Commission pour une somme de 2 021 206 \$. La Commission a acquis une option s'élevant à 670 000 \$, plus une somme annuelle de 7 300 \$ ajustée selon l'inflation, consistant de 1 973 acres longeant la rivière et qui se trouve à la fin de la rue Jarvis à Fort Erie et qui appartenait au PBA. L'entente demande la remise d'un produit net à la Commission s'élevant à 1 351 206 \$, qui devra être dépensé sur a) financement des améliorations au vieux fort « Old Fort Erie » destinés à la célébration du 200<sup>ème</sup> anniversaire de la Guerre de 1812 et b) retour et/ou maintien de la propriété, rue Jarvis, comme parc.

Le produit net fait partie du revenu différé dans l'état de la position financière. Jusqu'à date, environ 982 000 \$ de ce produit a été dépensé sur les grands travaux liés à la rénovation de l'historique Fort Erie et environ 47 000 \$ a été dépensé dans l'entretien de la propriété à la rue Jarvis. À compter du 31 mars 2015, il reste encore environ 322 000 \$ pour l'utilisation en 2016 et au-delà.

## 5. Fonds pour les dépenses de capital différé

	12 mois terminé le 31 octobre	
	<u>2015</u>	<u>2013</u>
		Retraités (note 2)
		(en milliers de dollars)
Fonds pour les dépenses de capital différé		
Début d'année	<u>23 435 \$</u>	<u>12 887 \$</u>
Montant reçu pendant l'année pour les projets d'immobilisation suivants :		
Remplacement du chemin de fer « Falls Incline Railway »	-	3 000
Rechargement des routes	-	2 000
Réhabilitation du pont	-	3 939
Autres projets d'immobilisation	<u>2 769</u>	1 472
Immobilisations corporelles contribuées	<u>2 197</u>	<u>849</u>
	<u>4 966</u>	<u>11 260</u>
Amortissement	<u>(1 963)</u>	<u>(712)</u>
Fin d'année	<u>26 438 \$</u>	<u>23 435 \$</u>

## Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

6. Dette à long terme	12 mois terminé le 31 octobre	
	<u>2015</u>	<u>2013</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,06%. Il est remboursable par versements annuels en capital et intérêt de 2 640 907 \$ et échoit en avril 2027	<b>24 787 \$</b>	26 107 \$
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,07%. Il requiert un versement initial en capital et intérêt de 543 418 \$ et, par la suite, des versements annuels de 569 965 \$ et échoit en avril 2027	<b>5 183</b>	5 754
La Commission a l'option d'acheter du terrain exigeant des versements annuels de 7 300 \$ jusqu'en janvier 2028 (note 3)	<u>102</u>	<u>110</u>
	<b><u>30 072 \$</u></b>	<b><u>31 971 \$</u></b>

Les versements exigibles des obligations financières à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à:

2016	1 695
2017	1 772
2018	1 861
2019	1 955
2020	2 054

### 7. Avantages postérieurs à l'emploi

#### Prestations de préretraite déterminées

La Commission offre des prestations de préretraite déterminées à ses employés, encaissable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. Les prestations sont calculées selon une rémunération d'une semaine, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein avec la Commission, jusqu'à un maximum de vingt-six semaines. Les passifs accumulés sur les prestations à compter du 31 mars 2015 s'élèvent à 3 696 673 \$ (2013 – 4 105 056 \$).

La Commission exige l'administration d'une évaluation actuarielle des prestations postérieures à l'emploi à tous les trois ans. La dernière évaluation fut complétée pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, avec des extrapolations pour 2016. La dernière évaluation reflète les changements approuvés par la Commission en matière d'admissibilité et les montants maximaux de prestations payables à la cessation.

Comme résultat d'une évaluation actuarielle effectuée en 2015 pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015, on a déterminé qu'il existait un gain actuariel de 1 253 061 \$. L'obligation réelle à compter du 31 mars 2015 s'élève à 2 591 542 \$ (2013 – 3 964 172 \$).



## Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

Information sur le régime de pension à prestations déterminées	12 mois terminé le 31 octobre	
	<u>2015</u>	<u>2013</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Actifs du régime à prestations déterminées de l'employé	Nul \$	Nul \$
Passifs du régime à prestations déterminées de l'employé	<u>3 697</u>	<u>4 105</u>
Déficit du régime à prestations déterminées de l'employé	<u>3 697 \$</u>	<u>4 105 \$</u>
Obligation aux prestations reconnue dans l'état de la position financière		
Obligation aux prestations, début d'année	4 105 \$	3 933 \$
Diminution due à une modification du plan	(246)	-
Dépenses pour l'année	308	411
Prestations déboursées au cours de l'année	<u>(470)</u>	<u>(239)</u>
Obligation aux prestations, fin d'année	<u>3 697 \$</u>	<u>4 105 \$</u>
Les dépenses afférant des prestations nettes sont les suivantes :		
Coût actuel afférent du service	275 \$	222 \$
Frais d'intérêt	181	189
Amortissement du gain actuariel	<u>(148)</u>	<u>-</u>
	<u>308 \$</u>	<u>411 \$</u>

Les suppositions actuarielles principales appliquées dans l'évaluation du régime de pension à prestations déterminées sont les suivantes:

Taux d'intérêt (escompte) – l'obligation accumulée et les dépenses pour l'année furent déterminées en utilisant un taux d'escompte de 4,75%.

Niveaux de rémunération – on suppose que les niveaux des salaires et rémunérations augmenteront de 2% par an.

Ces suppositions ont été revues dans la période en cours.

### Prestations de retraite

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent de participer) par intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP ») et le Fonds de pension du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« Fonds de pension du SEFPO »). Ceux-ci sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et plusieurs agences provinciales. La province de l'Ontario, qui est le commanditaire unique de la CRFP et un commanditaire conjoint du Fonds de pension du SEFPO, détermine les versements annuels de la Commission destinés à ces fonds. Puisque les commanditaires sont responsables pour s'assurer que les fonds de pension sont durables du point de vue financier, tout surplus ou passif non financé provenant des évaluations actuarielles de financement obligatoires n'est pas un avoir ou une obligation de la Commission. Les versements annuels de la Commission de 3 016 420 \$ (2013 – 2 160 074 \$), desquels 1 508 210 \$ (2013 – 1 080 037 \$) représente la

---

## Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

---

### Prestations de retraite (suite)

portion des employés, sont inclus dans les dépenses administratives et des services de police dans l'état des résultats d'exploitation.

Les prestations postérieures à l'emploi et non liées à la pension sont déboursées par la province et, par conséquent, ne sont pas incluses dans l'état des résultats d'exploitation.

---

### 8. Obligation de stabilisation des centrales électriques

La province de l'Ontario a ordonné à la Commission de devenir propriétaire de trois anciennes centrales électriques qui se trouvent sur la propriété de la Commission.

La centrale électrique « Toronto Power Generating Station » (« TPGS ») et la centrale électrique « Ontario Power Generating Station » (« OPGS ») furent transférées par « Ontario Power Generation Inc. » (« OPG ») à la Commission à titre gratuit en août 2007. Comme partie des termes des transferts de TPGS et OPGS, l'OPG devait entreprendre certains travaux structurels et environnementaux pour s'assurer que les bâtiments ne représentent pas une menace au public. La centrale électrique « Canadian Niagara Power Generating Station » (« CNPGS »), possédée antérieurement par Fortis Ontario, fut transférée le 30 avril 2009.

Le ministère du Tourisme de la Culture et du Sport a embauché une société d'architecture (The Ventin Group Inc.) pour s'assurer que la directive gouvernementale originale gouvernant le transfert initial soit respectée et pour identifier le travail et les coûts associés à la « stabilisation et mise en veilleuse » de toutes les installations, jusqu'à ce que l'on puisse déterminer l'utilisation finale de ces bâtiments. La société The Ventin Group a identifié la peinture à base de plomb qui se trouve à TPGS et OPGS en tant que déficience que l'OPG aurait dû sceller ou mettre en capsule après le nettoyage. La société The Ventin Group a signalé qu'il faudra investir énormément pour mettre les trois centrales électriques en veilleuse. Il faudra donc investir encore plus pour arriver à l'état « prêt pour l'aménagement ». De plus, il y a aussi des structures secondaires liées à TPGS et à OPGS qui n'étaient pas incluses dans la directive originale qui causeront des coûts de remise en état supplémentaires à un certain point à l'avenir.

La Commission estime que l'acceptation de ces centrales électriques exigera une infusion financière importante qui dépasse ses capacités. À compter du 31 mars 2015, les négociations continues avec la province n'ont pas garanti que la Commission ne serait pas responsable pour tout coût à l'avenir. Tout coût prévu pour les objectifs décrits ci-dessus ne sera pas déboursé sans obtenir du financement de la province.

On a calculé une obligation de mise hors service de 25 146 000 \$ à compter du 31 octobre 2009. Cette valeur représentait la meilleure estimation de la part de la Commission des coûts requis pour « stabiliser et mettre en veilleuse » les trois centrales électriques, basé sur le rapport d'ingénierie. Le rapport a aussi identifié les coûts des éventualités d'approximativement 3 600 000 \$ qui n'avaient pas été accumulés dans l'obligation de mise hors service de l'avoir à ce moment. La Commission estime que ce travail devrait être complété dans l'espace de trois ou quatre ans. Afin de déterminer la valeur nette actuelle de l'obligation de mise hors service de l'avoir, le personnel a estimé que, à condition que la province fournisse le financement nécessaire, le travail ne commencera pas dans les prochaines années. On prévoit que les travaux débiteront en 2016. Si les travaux ne commenceront pas en 2016 comme prévu, la valeur nette actuelle de la dette devra être recalculé en 2016. Le coût de l'immobilisation et le taux d'inflation estimé au cours du calcul s'élevait à 5,059% et 3%, respectivement. Ceci donne

## Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

### 8. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

une valeur nette actuelle de 23 724 061 \$ à compter du 31 mars, 2015. Ceci représente une augmentation de 676 354 \$ par rapport à 2013 et ceci a été inclus dans l'état des résultats d'exploitation.

On a complété deux études supplémentaires pendant l'année se terminant le 31 octobre 2010 qui identifient un passif supplémentaire portant sur le processus de « stabilisation et mise en veilleuse ». Le premier rapport identifia 6 305 000 \$ supplémentaires pour des travaux externes d'infrastructure nécessaires. La deuxième étude identifia 1 260 000 \$ supplémentaires pour stabiliser les toits des bâtiments. La somme des deux études s'élève à une augmentation de 7 565 000 \$. Tel que mentionné antérieurement, on estime que ces travaux ne débiteront pas avant 2016 et par conséquent, on a effectué un autre calcul pour déterminer la valeur nette actuelle de ce passif supplémentaire en utilisant un coût d'immobilisation de 5,059% et un taux d'inflation de 2% respectivement. Ceci nous donne une valeur nette actuelle de 7 036 679 \$ à compter du 31 mars 2015 pour cette partie du passif. Ceci représente une augmentation de 294 794 \$ à compter de 2013 et ce montant a aussi été inscrit dans l'état des résultats d'exploitation.

	12 mois terminé le 31 octobre	
	<u>2015</u>	<u>2013</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Obligation de stabilisation des centrales électriques		
Début d'année	<u>28 087 \$</u>	<u>27 497 \$</u>
Augmentation pour l'année actuelle de la valeur actuelle de l'obligation originale	971	665
Travaux qui se sont effectués pendant l'année	<u>(221)</u>	<u>(75)</u>
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>750</u>	<u>590</u>
Fin d'année	<u>28 837 \$</u>	<u>28 087 \$</u>

Dû à une baisse de valeur de cette propriété, aucune immobilisation n'a été inscrite. Ceci a été documenté dans plusieurs des études effectuées jusqu'à date.

À compter du 31 octobre 2009, la Commission a reçu des fonds au montant de 1 550 000 \$ de la part du ministère du Tourisme de la Culture et du Sport pour aider avec le processus de « stabilisation et de mise en veilleuse ». Environ 116 000 \$ de ces fonds sont encore disponible pour 2016 et dans les années ultérieures. Le travail effectué en 2015 fut financé par d'autres subventions de la province.

Au cours de l'exercice, la Commission a subi des coûts annuels pour l'entretien et la sécurité dans tous les sites. Ces montants ont tous été reportés dans l'état des résultats d'exploitation et dans les dépenses d'entretien.

À la suite du 31 mars 2015, la Commission a embauché la société d'architecture (The Ventin Group Inc.) pour passer en revue les études existantes afin de mettre à jour les exigences nécessaires pour mettre les trois centrales électriques à un état prêt pour l'aménagement. On s'attend à ce que ce processus soit achevé fin 2015 et l'obligation de stabilisation des centrales électriques sera mis à jour selon les besoins.

## Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

### 9. Immobilisations

	Amortissements Coût cumulés		12 mois terminé le 31 octobre	
			<u>2015</u>	<u>2013</u>
(en milliers de dollars)			Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	14 359 \$	-	14 359 \$	14 359 \$
Améliorations des terrains	17 135	-	17 135	17 135
Bâtiments, routes et structures	227 117	107 812 \$	119 305	115 697
Équipement et ameublements	41 388	37 019	4 369	4 959
Véhicules	<u>3 864</u>	<u>3 077</u>	<u>787</u>	<u>697</u>
	303 863	147 908	155 955	152 847
Travaux d'immobilisation en cours	<u>720</u>		<u>720</u>	<u>5 639</u>
	<u>304 583 \$</u>	<u>147 908 \$</u>	<u>156 675 \$</u>	<u>158 486 \$</u>
Équipement selon le contrat de location-acquisition inclus ci-dessus	<u>69 \$</u>	<u>49 \$</u>	<u>20 \$</u>	<u>27 \$</u>

### 10. Excédant accumulé

	12 mois terminé le 31 octobre	
	<u>2015</u>	<u>2013</u>
(en milliers de dollars)		Retraités (note 2)
Excédant (déficit) d'exploitation	<u>(12 292) \$</u>	<u>1 940 \$</u>
Investissement en immobilisations corporelles	<u>130 237</u>	<u>135 051</u>
Non financé		
Dette à long terme	(30 073)	(31 971)
Prestations postérieures à l'emploi	(3 697)	(4 105)
Obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>(28 837)</u>	<u>(28 087)</u>
	<u>(62 607)</u>	<u>(64 163)</u>
Excédant (déficit) accumulé	<u>55 338 \$</u>	<u>72 828 \$</u>

### Fonds excédentaires

En vertu du paragraphe 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, toute somme excédentaire devra, selon l'ordre du Lieutenant-gouverneur en conseil, être payée au ministre des Finances et devra faire partie des Fonds consolidé du revenu. À compter du 31 mars 2015 aucun fonds excédentaire n'a été inscrit en tant que passif auprès du ministre des Finances.

---

## Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

---

### 11. Engagements

La Commission s'est engagée à environ 560 000 \$ en grands travaux dans l'année à suivre.

La Commission a deux ententes avec un franchiseur exigeant le paiement de frais de service de 4% des ventes brutes et les frais publicitaires et de marketing de 2,5% des ventes brutes. Les durées des ententes sont de 10 ans et les dates d'échéances sont en 2016 et en 2022.

La Commission prend à bail des véhicules, de l'équipement et des propriétés avec des contrats de location-exploitation échéants en 2017. L'obligation totale pour les contrats de location-exploitation est d'environ 190 000 \$. Le versement exigible du principal au cours des trois prochains exercices s'élève à :

2016	172 \$
2017	9
2018	9

---

### 12. Éventualités

La Commission est en litige concernant certaines réclamations pour lesquelles la probabilité d'une perte ne peut être déterminée et le montant ne peut être estimé de manière raisonnable. Par conséquent, les dispositions pour ces réclamations ne sont pas incluses dans les états financiers.

---

### 13. Intérêts débiteurs – nets

	Budget	Réel	Réel
	<u>2015</u>	<u>2015</u>	<u>2013</u>
		<i>(en milliers de dollars)</i>	
Produit de l'intérêt	(20) \$	(29) \$	(43) \$
Dépense du prêt à l'intérêt	<u>2 427</u>	<u>2 381</u>	<u>1 703</u>
	<u>2 407</u> \$	<u>2 352</u> \$	<u>1 660</u> \$

---

## Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

	Budget 2015	12 mois terminé le 31 octobre	
		Réel 2015	Réel 2013
		<i>(en milliers de dollars)</i>	
Amortissement des avoirs productifs de revenu	6 661 \$	<b>6 342 \$</b>	4 432 \$
Amortissement des avoirs ne produisant pas de revenu	<u>5 125</u>	<u><b>5 235</b></u>	<u>3 323</u>
	<u>11 786 \$</u>	<u><b>11 577 \$</b></u>	<u>7 755 \$</u>

### 15. Acquisition des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises durant l'année sont comptabilisées au coût total de 9 766 221 \$ (2013 – 16 560 754 \$) duquel 2 197 416 \$ (2013 – 849 220 \$) a été acquis à partir des immobilisations corporelles contribuées. Des versements comptants de 7 568 805 \$ (2013 – 15 711 534 \$) ont été effectués pour acheter des immobilisations corporelles.

### 16. État des flux de trésorerie

	12 mois terminé le 31 octobre	
	2015	2013
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Les changements des composantes du fonds de roulement incluent		
Débiteurs	2 143 \$	(1 675) \$
Inventaires	(771)	60
Créditeurs et paie cumulée	(1 134)	1 941
Produit constaté d'avance	48	(26)
Charges payées d'avance	<u>(690)</u>	<u>84</u>
	<b>(404) \$</b>	384 \$
Argent comptant et quasi-espèces se composent de:		
Encaisse	322	380
(Dette bancaire) / argent liquide tenu en banque	<u>(9 305)</u>	<u>5 274</u>
	<u>(8 983)</u>	<u>5 654</u>
Intérêt reçu	<u>29 \$</u>	<u>43 \$</u>
Intérêt payé	<u><b>2 381 \$</b></u>	<u>1 703 \$</u>

---

## **Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara**

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015

---

### **17. Instruments financiers et gestion des risques**

#### **Juste valeur**

La juste valeur des prestations de cessation d'emploi postérieures à l'emploi fut déterminée en utilisant une évaluation actuarielle basée sur l'information présentée dans la note 7 des états financiers.

La juste valeur de l'obligation de stabilisation des centrales électriques fut déterminée en utilisant un calcul de la valeur actuelle présenté dans la note 8 des états financiers.

#### **Risque de crédit**

La Commission est exposé à un risque de crédit par ses clients. Le risque de crédit est considéré comme négligeable dû au grand nombre de clients.

#### **Risque de la devise**

La Commission a de l'argent comptant s'élevant à 388 681 \$ dollars américains. Ces fonds ont été convertis à l'équivalent canadien à un taux d'un dollar américain qui équivaut à 1,2683 dollars canadiens. La Commission a effectué approximativement 10,0% de ses ventes en devise étrangère en 2015 (2013 – 12,5%). Par conséquent, certains avoirs et revenus sont exposés à des fluctuations de la devise.

#### **Risque des flux de trésorerie**

La Commission est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux passifs financiers portant intérêt à taux d'intérêt variable. Par conséquent, la Commission est exposée au risque de flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux d'intérêt commerciaux.

---

### **18. Chiffres correspondant aux exercices antérieurs**

Certains chiffres comparatifs pour 2013 ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptés en 2015.

---

## Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015  
(en milliers de dollars)

	<u>Terrain</u>	<u>Améliorations de terrains</u>	<u>Bâtiments, routes et structures</u>	<u>Équipement et ameublements</u>	<u>Véhicules</u>	<u>Travaux d'immobilisation en cours</u>	<u>12 mois terminé le 31 octobre 2015</u>	<u>2013</u>
<b>Coût</b>								
Début d'année	14 359 \$	17 135 \$	214 034 \$	40 604 \$	3 800 \$	5 639 \$	<b>295 571 \$</b>	285 940 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-	2 197	1 237	365	5 967	<b>9 766</b>	17 409
Cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	(453)	(302)	-	<b>(755)</b>	(7 778)
Transferts de travaux d'immobilisation en cours	-	-	<u>10 886</u>	-	-	<u>(10 886)</u>	-	-
Fin d'année	<u>14 359</u>	<u>17 135</u>	<u>227 117</u>	<u>41 388</u>	<u>3 863</u>	<u>720</u>	<b><u>304 582</u></b>	<u>295 571</u>
<b>Amortissement cumulatif</b>								
Début d'année	-	-	98 336	35 647	3 102	-	<b>137 085</b>	136 591
Acquisition – amortissement cumulatif	-	-	9 476	1 825	276	-	<b>11 577</b>	7 755
Cession – amortissement cumulatif	-	-	-	(453)	(302)	-	<b>(755)</b>	(7 261)
Fin d'année	-	-	<u>107 812</u>	<u>37 019</u>	<u>3 076</u>	-	<b><u>147 907</u></b>	<u>137 085</u>
<b>Valeur comptable nette</b>	<u>14 359 \$</u>	<u>17 135 \$</u>	<u>119 305 \$</u>	<u>4 369 \$</u>	<u>787 \$</u>	<u>720 \$</u>	<b><u>156 675 \$</u></b>	<u>158 486 \$</u>



---

## Tableau complémentaire de dépenses par objet de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice de dix-sept mois terminé le 31 mars 2015  
(en milliers de dollars)

---

	Budget	12 mois terminé le 31 octobre	
	<u>2015</u>	<b>Réel</b> <u>2015</u>	Réel <u>2013</u>
Coût des marchandises vendues	11 970 \$	<b>12 398 \$</b>	11 087 \$
Salaires, rémunérations et prestations	57 819	<b>56 635</b>	43 633
Ventes et divers	3 334	<b>4 453</b>	2 547
Réparation et entretien d'équipement	6 310	<b>5 812</b>	3 947
Matériel et ameublement	2 800	<b>2 663</b>	2 260
Publicité et promotion	3 934	<b>3 631</b>	1 418
Installations	8 082	<b>9 506</b>	5 988
Administration	<u>4 594</u>	<u><b>4 857</b></u>	<u>1 480</u>
	<u>98 843 \$</u>	<u><b>99 955 \$</b></u>	<u>72 360 \$</u>